

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 254

1^{er} février 2013

SOMMAIRE

Aesha S.A.	12182	Romanica S.à r.l.	12163
Agence Luxembourgeoise Antidopage ...	12149	Sablon S.A.	12181
AI Global Investments S.à r.l.	12186	S.A.J.E. S.A.	12162
AmeoLabs S.à.r.l.	12165	Salicorne Investissements S.A.	12181
Apache International Holdings	12152	SB Investment S.à r.l.	12181
Avolon Investments S.à r.l.	12146	SB Luxembourg S.à r.l.	12182
CARNAC S.à r.l.	12190	Schräinerei Jacoby & Fischbach s.à r.l. ...	12164
Euro Crea	12191	Sea View Residence S.A.	12183
Eurowatt S.à.r.l.	12192	Service Center Fouhren S.à r.l.	12184
Ewatt S.à r.l.	12192	Seven International Food Investments S. à r.l.	12184
Extralux Global Sourcing Sàrl	12192	Sevic Systems Luxembourg S.A.	12184
PME Xpertise	12150	Sidled Holding S.A.	12183
PMTEC S.A.	12150	Siricus S.A.	12184
Pool Consulting International S.A.	12150	Siricus S.A.	12184
Portman Group International S.à r.l.	12150	Sisteer International Holdings S.à r.l.	12164
Pythagoras S.A.	12151	Skyline S.à.r.l.	12185
Quadrige S.A.	12151	Société du Nouveau Faubourg S.A.	12185
Quimicum S.A.	12151	Société du Nouveau Faubourg S.A.	12185
Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l.	12151	Société du Nouveau Faubourg S.A.	12185
Ravibel S.à r.l.	12152	Société du Nouveau Faubourg S.A.	12185
Rawholding S.A.	12162	Société Luxembourgeoise Immobilière ..	12164
Restaurant Fu Cheng Sàrl	12162	SoftinLux S.à r.l.	12181
Retouches Ginette S.à r.l.	12162	SOLARGest S.A.	12190
Reviconsult S.à r.l.	12162	Solid S.A.	12190
Reviconsult S.à r.l.	12163	SOS PC Solution S.à r.l.	12192
Reviconsult S.à r.l.	12163	Starlight S.à r.l.	12180
Rido Christiane S.à r.l.	12163	Sword Sol	12181
Riesling S.A.	12164	Sylvina Investments	12180
Rolando S.à r.l.	12163		

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 132.273,77.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.147.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of the month of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

Avolon Nominees Limited, a limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Lime Grove House, Green Street, St Helier, JE1 2ST, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 105616 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of "Avolon Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated on 6th May 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 5th July 2010 number 1378, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153147; represented by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 5 September 2012 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 2463 of 3 October 2012.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all twelve million nine hundred and twenty-four thousand one hundred and forty-two (12,924,142) shares divided into two million one hundred and seventeen thousand six hundred and forty-seven (2,117,647) Category A Shares (split into classes A1 to A5), ten million seven hundred and fifty-five thousand seven hundred and twenty-nine (10,755,729) category B shares (split into classes B1 to B5) and fifty thousand seven hundred and sixty-six (50,766) category C shares (split into classes C1 to C5).

2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following agenda:

Agenda

- Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of one hundred and twenty-nine thousand two hundred and forty-one United States Dollars and forty-two cents (USD 129,241.42) to one hundred and thirty-two thousand two hundred and seventy-three United States Dollars and seventy-seven cents (USD 132,273.77) by the issue of three hundred and three thousand two hundred and thirty-five (303,235) category B shares (divided into class B1 to B5 as set forth hereafter) of a nominal value of one cent United States Dollars (USD 0.01) each (the "New Shares") for a total subscription price of thirty-one million ninety-nine thousand four hundred and five United States Dollars (USD 31,099,405) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and full payment thereof by contribution in cash to the Company; allocation of the Subscription Price as of three thousand thirty-two United States Dollars and thirty-five cents (USD 3,032.35) to the share capital and the remainder being thirty-one million ninety-six thousand three hundred and seventy-two United States Dollars and sixty-five cents (USD 31,096,372.65) to the share premium;

Subscriber	Number and class of shares subscribed	Subscription price USD
Avolon Nominees Limited	60,647 B1	6,219,881
Avolon Nominees Limited	60,647 B2	6,219,881
Avolon Nominees Limited	60,647 B3	6,219,881
Avolon Nominees Limited	60,647 B4	6,219,881
Avolon Nominees Limited	60,647 B5	6,219,881
Total	303,235	31,099,405

- Amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the above so as to read as follows:

" **5.1 Share Capital.** The Company's issued share capital is set at one hundred and thirty-two thousand two hundred and seventy-three United States Dollars and seventy-seven cents (USD 132,273.77), represented by two million one hundred and seventeen thousand six hundred and forty-seven (2,117,647) Category A Shares, eleven million fifty-eight thousand nine hundred and sixty-four (11,058,964) Category B Shares and fifty thousand seven hundred and sixty-six (50,766) Category C Shares, each of which is divided into different Classes as set forth below:

423,531 Class A1 Shares;

423,529 Class A2 Shares;

423,529 Class A3 Shares;
 423,529 Class A4 Shares;
 423,529 Class A5 Shares;
 2,211,792 Class B1 Shares;
 2,211,793 Class B2 Shares;
 2,211,793 Class B3 Shares;
 2,211,793 Class B4 Shares;
 2,211,793 Class B5 Shares;
 10,154 Class C1 Shares;
 10,153 Class C2 Shares;
 10,153 Class C3 Shares;
 10,153 Class C4 Shares; and
 10,153 Class C5 Shares;

Each of the shares having a par value of one cent United States Dollars (USD 0.01)."

All of the above having been agreed, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company from its current amount of one hundred and twenty-nine thousand two hundred and forty-one United States Dollars and forty-two cents (USD 129,241.42) to one hundred and thirty-two thousand two hundred and seventy-three United States Dollars and seventy-seven cents (USD 132,273.77) by the issue of the New Shares to be subscribed and paid in full in cash as set forth in the table set forth in the agenda.

The New Shares referred to above are subscribed by the Sole Shareholder, here represented by Me Nora Filali, prenamed, by virtue of a proxy here attached. The Subscription Price was paid in full in cash as set forth in the agenda. Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to allocate the Subscription Price as of three thousand thirty-two United States Dollars and thirty-five cents (USD 3,032.35) to the share capital and the remainder being thirty-one million ninety-six thousand three hundred and seventy-two United States Dollars and sixty-five cents (USD 31,096,372.65) to the share premium.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the extraordinary decisions of the sole shareholder of the Company were closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the sole shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu Avolon Nominees Limited, une limited company établie sous les lois de Jersey ayant son siège social au Lime Grove House, Green Street, St Helier, JE1 2ST, enregistrée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 105616 (l'«Associé Unique»), étant l'Associé Unique de «Avolon Investments S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée le 6 mai 2010 suivant un acte notarié reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 5 juillet 2010 numéro 1378, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B153.147; représentée par Me Nora Filali, maître en droit, résidant au Luxembourg, sur base d'une procuration (qui restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble avec lui).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 5 septembre 2012 par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 2463 du 3 octobre 2012.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire de prendre acte que:

1. L'Associé Unique détient toutes les douze millions neuf cent vingt-quatre mille cent quarante-deux (12.924.142) parts sociales divisées en deux millions cent dix-sept mille six cent quarante-sept (2.117.647) parts sociales de catégorie A (divisées en classe A1 à A5), dix millions sept cent cinquante-cinq mille sept cent vingt-neuf (10.755.729) parts sociales de catégorie B (divisées en classe B1 à B5) et cinquante mille sept cent soixante-six (50.766) parts sociales de catégorie C (divisées en classe C1 à C5).

2. L'Associé Unique prend des décisions sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de cent vingt-neuf mille deux cent quarante-et-un Dollars des Etats-Unis et quarante-deux cents (USD 129.241,42) à cent trente-deux mille deux cent soixante-treize Dollars des Etats-Unis et soixante-dix-sept cents (USD 132.273,77) par l'émission de trois cent trois mille deux cent trente-cinq (303.235) parts sociales de catégorie B (divisées en classe B1 à B5 tel qu'indiqué ci-après) d'une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (0,01 USD) et (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de trente-et-un millions quatre-vingt-neuf mille quatre cent cinq Dollars des Etats-Unis (USD 31.099.405) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales effectuée par l'Associé Unique par paiement intégral du Prix de Souscription par un apport en numéraire à la Société; allocation du Prix de Souscription à concurrence de trois mille trente-deux Dollars des Etats-Unis et trente-cinq cents (USD 3.032,35) au capital social et le solde s'élevant à trente-et-un millions quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-douze Dollars des Etats-Unis et soixante-cinq cents (USD 31.096.372,65) à la prime d'émission;

Souscripteur	Nombre et classe des Parts Sociales souscrites	Prix de Souscription USD
Avolon Nominees Limited	60.647 B1	6.219.881
Avolon Nominees Limited	60.647 B2	6.219.881
Avolon Nominees Limited	60.647 B3	6.219.881
Avolon Nominees Limited	60.647 B4	6.219.881
Avolon Nominees Limited	60.647 B5	6.219.881
total	303.235	31.099.405

- Modification de l'article 5.1 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

5.1 Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à cent trente-deux mille deux cent soixante-treize Dollars des Etats-Unis et soixante-dix-sept cents (USD 132.273,77) représenté par deux millions cent dix-sept mille six cent quarante-sept (2.117.647) Parts Sociales de catégorie A, onze millions cinquante-huit mille neuf cent soixante-quatre (11.058.964) Parts Sociales de Catégorie B et cinquante mille sept cent soixante six (50.766) Parts Sociales de Catégorie C, chacune divisée en différentes Classes comme suit:

423.531	Parts Sociales de Classe A1;
423.529	Parts Sociales de Classe A2;
423.529	Parts Sociales de Classe A3;
423.529	Parts Sociales de Classe A4;
423.529	Parts Sociales de Classe A5;
2.211.792	Parts Sociales de Classe B1;
2.211.793	Parts Sociales de Classe B2
2.211.793	Parts Sociales de Classe B3
2.211.793	Parts Sociales de Classe B4
2.211.793	Parts Sociales de Classe B5
10.154	Parts Sociales de Classe C1
10.153	Parts Sociales de Classe C2
10.153	Parts Sociales de Classe C3
10.153	Parts Sociales de Classe C4; et
10.153	Parts Sociales de Classe C5.

Chaque part sociale a une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01).

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de cent vingt-neuf mille deux cent quarante-et-un Dollars des Etats-Unis et quarante-deux cents (USD 129.241,42) à cent trente-deux mille deux cent soixante-treize Dollars des Etats-Unis et soixante-dix-sept cents (USD 132.273,77) par l'émission des Nouvelles

Parts Sociales qui seront souscrites et payées entièrement en numéraire tel qu'indiqué dans le tableau figurant à l'ordre du jour.

Les Nouvelles Parts Sociales susmentionnées sont souscrites par l'Associé Unique ici représenté par Me Nora Filali, prénommé, en vertu d'une procuration attachée au présent acte. Le Prix de Souscription a été payé entièrement en numéraire tel qu'indiqué dans à l'ordre du jour. Une preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné.

L'Associé Unique décide d'allouer le Prix de Souscription à concurrence de trois mille trente-deux Dollars des Etats-Unis et trente-cinq cents (USD 3.032,35) au capital social et le solde s'élevant à trente-et-un millions quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-douze Dollars des Etats-Unis et soixante-cinq cents (USD 31.096.372,65) à la prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts tel que décrit à l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à € 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: FILALI, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07/12/2012. Relation: EAC/2012/16303. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167465/191.

(120221898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Agence Luxembourgeoise Antidopage, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 66, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg G 35.

Comptes d'exploitation 2011

Recettes		Dépenses	
Dotation Etat	83 738,00	Frais de personnel 2011	35 795,74
Contribution COSL	10 000,00	Frais bureau/administratifs	3 118,76
Remboursements	353,41	Frais de contrôles	2 197,37
Contrôles pour d'autres agences	3 817,10	Relations internationales	1 451,55
		Site internet/matériel informatique	1 743,13
		Formation - Education	11 983,00
		ISO certification	3 627,50
		Assurance	4 266,60
		Frais juridique	4 347,00
		Résultat net	29 377,86
	<u>97 908,511</u>		<u>97 908,511</u>

Bilan au 31.12.2011

Actif		Passif	
Compte courant	138 829,51	Fonds social	109 451,65
	<u>138 829,51</u>	Résultat de l'exercice	29 377,86
			<u>138 829,51</u>

ALAD prévisions budgétaires 2012

	Charges	Produits
Dotation Etat		75 000,00

Contribution COSL	10 000,00	
Contrôles remboursés	3 000,00	
Réserve imputée	3 500,00	
Frais de personnel	41 000,00	
Assistance juridique	6 000,00	
Frais d'administration et de bureau	5 500,00	
Frais de contrôles antidopage	5 000,00	
Iso certification	4 000,00	
Formation - Education	12 000,00	
Informatique: site internet, centralisation, matériel	4 500,00	
Relations internationales	3 500,00	
Provision judiciaire	7 500,00	
Assurances	2 500,00	
	91 500,00	91500,0

Référence de publication: 2012167481/42.

(120222637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

PME Xpertise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 100.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013000457/10.

(120226100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

PMTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 155.776.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013000458/10.

(120226414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Pool Consulting International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 5, rue Milbich.

R.C.S. Luxembourg B 157.066.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013000461/10.

(120226038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Portman Group International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.950,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.103.

Par résolutions signées en date du 22 novembre 2012 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Gavin John Farrell, avec adresse à Rue de St. Briocq, GY7 9DX St. Briocq St. Peters, Guernesey de son mandat de Gérant, avec effet au 7 novembre 2012.
2. Nomination de Michael Adams, avec adresse au 89a Chesson Road, W14 9QS Londres, Royaume-Uni au mandat de Gérant, avec effet au 7 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000462/15.

(120226566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Pythagoras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.239.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013000463/10.

(120226266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.878.

En date du 21 décembre 2012, Sandra Atkinson, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, a démissionné de son mandat de gérant de type A de la société Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l., avec siège social au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140878.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000464/14.

(120225981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Quadriga S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.995.

Le 28 décembre 2012 la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société QUADRIGE S.A. ayant son siège social au L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013000465/12.

(120226474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Quimicum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 41.114.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société tenue au siège social le 6 janvier 2010 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été reconduits pour une période de 6 ans courant jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Il est à noter aussi:

- le changement d'adresse du commissaire aux comptes, Lex Benoy, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;
- la dénomination de monsieur Hermann-Günther Schommarz est dorénavant Herman Schommarz.

Pour extrait conforme.

Munsbach, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000466/15.

(120225991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Ravibel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3280 Bettembourg, 23, rue Sigefroi.
R.C.S. Luxembourg B 97.678.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013000468/10.

(120226377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Apache International Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 173.614.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of November.

Before Maître Jean Seckler, notary public residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Apache Overseas, Inc., a company limited by shares, duly incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, duly registered with the Delaware Secretary of State Office under number 2404521;

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Apache Overseas Inc requested the notary to enact the following:

1. that Apache UK Holdings LDC, is an exempted company duly formed and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Boundary Hall, Cricket Square, KY - KY1 - 1102, George Town, Grand Cayman, The Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies under number 240064 (the "Company"),
2. that Apache Overseas, Inc. holds 100% of the voting rights in the Company;
3. that it results from the interim balance sheet of the Company, that, as of November 29, 2012, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company and that the net asset value of the Company is of an amount of USD 3,106,095,534 (three billion one hundred and six million ninety five thousand five hundred and thirty-four US Dollars). A copy of such closing balance sheet, after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities; and
4. that the whole share capital of the Company is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which Apache Overseas, Inc. has been duly informed.

Apache Overseas, Inc. through its proxy holder requested the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the migration of the Company from The Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg;
2. Approval of the legal form of the Company as a Luxembourg "société à responsabilité limitée";
3. Change of the name of the Company;
4. Confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities of the Company and of the paid up issued share capital of the Company;
5. Amendment of the articles of association of the Company in their entirety in order to comply with the legal form of a Luxembourg "société à responsabilité limitée";
6. Appointment of the managers of the Company; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by Apache Overseas Inc, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to confirm the transfer of both (i) the registered office and (ii) the seat of the central administration of the Company from Boundary Hall, Cricket Square, KY - KY1 - 1102, George Town, Grand Cayman, The Cayman Islands

to the Grand-Duchy of Luxembourg to 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as per the present notarial deed (the "Migration").

It is noted that, although the Company will cease to exist in The Cayman Islands as of the date of execution of the present deed, the Migration does not result in the winding-up or liquidation of the Company and, in such regard, the existence and legal personality of the Company, upon effectiveness of the Migration, will continue after the Migration.

Second resolution

It is resolved that the Company adopts the legal form of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" (private limited liability company).

Apache Overseas, Inc. states that, although the Company has been incorporated in The Cayman Islands, as a consequence of the Migration, the Company now has both the seat of its central administration and its registered seat in the Grand-Duchy of Luxembourg and acknowledges that pursuant to article 159 of the Luxembourg law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, the Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

It is resolved that the name of the Company be changed to "Apache International Holdings".

Fourth resolution

Apache Overseas, Inc. records that the description and consistency of the assets and liabilities as well as the net asset value of the Company result from the closing balance sheet established on November 29, 2012.

Apache Overseas, Inc. approves the closing balance sheet which has been produced to the notary.

Apache Overseas, Inc. states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments.

It is resolved that, the amount of the net assets value of the Company of USD 3,106,095,534 (three billion one hundred and six million ninety-five thousand five hundred and thirty four US Dollars) be allocated as follows:

- up to an amount of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) to the nominal share capital account of the Company, represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, each fully-paid-up; and

- up to an amount of USD 3,106,075,534 (three billion one hundred and six million seventy-five thousand five hundred and thirty four US Dollars) to a distributable item of the balance sheet as global share premium.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend the articles of association of the Company (the "Articles") in order to adopt those of a Luxembourg "société à responsabilité limitée"; the Articles shall now read as follows:

Section I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law»), as well as by the present Articles (the "Company").

2. Name. The Company's name is "Apache International Holdings".

3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

5. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

Section II - Capital - Shares

6. Capital. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each and each are fully paid-up.

The creation of, and/or the allocation to, and/or the distribution in part or in full of, non-distributable reserves may be decided by a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote at the majority required for a share capital increase or decrease.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

7. Voting rights. Each share whatever its class has identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder's total ownership of shares.

8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or when the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of a shareholder or shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares must be transferred by written instrument in accordance with the Law.

10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Section III - Managers

11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers.

Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least on type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg, allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the managers present who voted and did not abstain.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability for or in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles by reason of his position as a manager of the Company.

Section IV - Shareholder meetings

15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all the powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles, shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Thursday of June or on the following day if such day is a public holiday.

Section V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st of each year and ends on December 31st of the same year.

18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it in accordance with Article 8 by the sole shareholder and proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire(s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Section VI - Dissolution - Liquidation

22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders in accordance with Article 8 and proportionally to the shares they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company in Luxembourg starts today and will end on December 31, 2012.

Sixth resolution

It is resolved to appoint for an undetermined duration:

- Mr. Jon W. SAUER, born on June 7, 1960, in North Dakota, USA, residing professionally at 2000 Post Oak, Suite 100; Houston, Texas 77056 United States of America, and

- Mr. Thomas P. CHAMBERS, born on May 27, 1955, in Ohio, USA, residing professionally at 2000 Post Oak, Suite 100; Houston, Texas 77056 United States of America,

as type A managers of the Company; and

- Mrs. Marjorie ALLO, born on 19 November 1967 in Paris, France and residing at 2, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and

- Mr. Emmanuel NATALE, born on 20 July 1970 in Belfort, France and residing at 2, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

as type B managers of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 6,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Apache Overseas, Inc., une société dûment enregistrée et existant valablement selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son adresse principale au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State Office sous le numéro 2404521,

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphées ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Apache Overseas, Inc., a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. que Apache UK Holdings LDC est une «exempted company» dûment constituée et existant valablement sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Boundary Hall, Cricket square, KY - KY1 - 1102, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans, et dûment enregistrée auprès du «Cayman Islands Registry of Companies», sous le numéro 240064 (la «Société»);

2. qu'Apache Overseas, Inc. détient 100% des droits de vote dans la Société;

3. qu'il ressort du bilan intérimaire de la Société, qu'au 29 novembre 2012, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société et que la valeur des capitaux propres de la Société, entre autres, est estimée à USD 3.106.095.534 (trois milliards cent six millions quatre-vingt-quinze mille cinq cent trente-quatre US Dollars). Une copie du bilan de clôture, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte et sera enregistrée en même temps auprès de l'enregistrement; et

4. que l'intégralité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont Apache Overseas, Inc. a été préalablement informée.

Apache Overseas, Inc. représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du transfert de la Société des Iles Cayman au Grand-Duché de Luxembourg;
2. Approbation de la forme légale de la Société en tant que société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;
3. Modification du nom de la Société;
4. Confirmation de la description et de la consistance des actifs et passifs de la Société et de la libération du capital social émis de la Société;
5. Modification des statuts de la Société dans leur totalité afin de les rendre conformes à ceux d'une société à responsabilité de droit luxembourgeois;
6. Nomination des gérants de la Société; et
7. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par Apache Overseas, Inc., les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de confirmer les transferts à la fois (i) du siège social et (ii) du siège de l'administration centrale de la Société de Boundary Hall, Cricket Square, KY - KY1 - 1102, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, vers le Grand-Duché de Luxembourg au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1935 Luxembourg, conformément au présent acte notarié (le «Transfert»).

Il est noté que bien que la Société n'aura plus d'existence légale aux Iles Cayman à compter de la date de signature du présent acte, le Transfert n'entraîne pour autant ni la dissolution ni la liquidation de la Société et par conséquent n'entraîne pas de rupture de la personnalité juridique de la Société laquelle subsistera après le Transfert.

Deuxième résolution

Il est décidé que la Société adopte la forme légale d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

Apache Overseas, Inc. déclare que, bien que la Société ait été constituée aux Iles Cayman, suite au Transfert, la Société a désormais son siège social et le siège de son administration centrale à Luxembourg, et reconnaît que conformément à

l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société est gouvernée par les lois du Grand-Duché du Luxembourg.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier le nom de la Société en «Apache International Holdings».

Quatrième résolution

Il est noté que la description et la consistance des actifs et des passifs ainsi que la valeur des actifs nets de la Société résultent du bilan de clôture établi au 29 novembre 2012.

Apache Overseas, Inc. approuve le bilan de clôture présenté au notaire.

Apache Overseas, Inc. déclare que l'ensemble de l'actif et du passif de la Société, sans restriction, restera dans sa totalité la propriété de la Société qui continue à détenir tous les actifs et continue à être tenue de l'ensemble du passif et de ses engagements.

Il est décidé que le montant des actifs nets de la Société de USD 3.106.095.534 (trois milliard cent six millions quatre-vingt-quinze mille cinq cent trente-quatre US Dollars) soit affecté comme suit:

- à concurrence d'un montant de 20.000 USD (vingt mille US Dollars) au compte capital social de la Société, lequel est représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune, chacune entièrement libérée; et

- à concurrence d'un montant de 3.106.075.534 USD (trois milliard cent six million soixante-quinze mille cinq cent trente quatre US Dollars) au poste prime d'émission du bilan en tant que prime d'émission globale.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus il est décidé de modifier les statuts de la Société (les «Statuts») dans leur totalité afin de les rendre conforme à ceux d'une société à responsabilité de droit luxembourgeois; les Statuts doivent être lus comme suit:

Section I - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

1. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit applicable à ce type de société et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Apache International Holdings».

3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Section II - Capital - Parts sociales

6. Capital. Le capital social est fixé à USD 20.000 (vingt mille dollars américains), divisé en 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, et sont chacune entièrement libérées.

La création de, et/ou l'allocation à, et/ou la distribution de toute ou partie d'une réserve non-distribuable peut être décidé par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par une résolution prise par un vote à la majorité requise pour une augmentation ou une réduction de capital.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

7. Droits de vote. Chaque part, quelle que soit sa classe, confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société donnée en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la Loi.

10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Section III - Gérance

11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux catégories de gérants, nommément gérants de type A et gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un des gérants. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir à Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initié depuis le Grand-Duché de Luxembourg, permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée, au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la moitié au moins des gérants présents ou représentés qui se sont exprimés et ne se sont pas abstenus.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Section IV - Assemblée générale des associés

15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu, par écrit par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale doit se tenir annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin ou le lendemain si ce jour est férié.

Section V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels qui seront soumis à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, à tous les associés pour approbation.

19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution, conformément à l'article 8 des statuts, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant de bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.

21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non, nommés jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Section VI - Dissolution - Liquidation

22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés, conformément à l'article 8 des statuts et proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice social de la Société au Luxembourg débute aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2012.

Sixième résolution

Apache Overseas Inc décide de nommer pour une durée indéterminée:

- M. Jon W. SAUER, né le 7 juin 1960 dans le Dakota du Nord, USA, résidant professionnellement au 2000 Post Oak, Suite 100; Houston, Texas 77056, USA;

- M. Thomas P. CHAMBERS, né le 27 mai 1955 dans l'Ohio, USA, résidant professionnellement au 2000 Post Oak, Suite 100; Houston, Texas 77056, USA;

en tant que gérants de type A de la Société; et

- Me. Marjorie ALLO, née le 19 novembre, 1967 à Paris, France et résidant à 2, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

- M. Emmanuel NATALE, né le 20 juillet, 1970 à Belfort, France et résidant à 2, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

en tant que gérants de type B de la Société;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 6.800,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 décembre 2012. Relation GRE/2012/4568. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERTT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167457/517.

(120221070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Rawholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013000469/9.

(120226455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Restaurant Fu Cheng Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3631 Kayl, 17-19, rue de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 52.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2013000471/10.

(120226498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Retouches Ginette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 67, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013000472/9.

(120226135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Reviconsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000473/10.

(120226064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

S.A.J.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.

R.C.S. Luxembourg B 59.266.

Date de clôture des comptes annuels 31/12/2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 28/12/2012.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013000481/13.

(120226288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Reviconsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000474/10.

(120226065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Reviconsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000475/10.

(120226066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Rido Christiane S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8551 Noerdange, 6, Batzent.

R.C.S. Luxembourg B 165.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013000476/9.

(120226347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Romanica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 44.455.

Les documents de clôture de l'année 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000479/10.

(120226527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Rolando S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 73, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 154.538.

La Société a été constituée suivant acte modifié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1894 du 14 septembre 2010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2012.

Nedim GOREL

Mandataire

Référence de publication: 2013000478/15.

(120226421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Riesling S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 42.358.

Je, soussigné,

Van Lanschot Management S.A.

Demeurant professionnellement 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer (Luxembourg),

démissionne, par la présente, du mandat d'administrateur de la société anonyme:

RIESLING S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B.42358

Date effective: le 31 décembre 2012

Van Lanschot Management S.A.

Référence de publication: 2013000477/16.

(120226548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Schräinerei Jacoby & Fischbach s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8533 Elvange, 14, Kraizerbucherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 128.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013000483/9.

(120226346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

SOLIMO S.A., Société Luxembourgeoise Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 60.783.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013000486/10.

(120226410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Sisteer International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.197.

En date du 23 novembre 2012, l'Associé Unique de la Société:

- Thinktank 2000 S.L., enregistrée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Bilbao, ayant numéro d'immatriculation B95045142, avec siège social au 15-1, Carretera Asua La Avanzada, E - Getxo, Espagne,

a transféré les 1.250.000 parts sociales détenues dans la Société à

- SISTER TELECOM ENABLER S.A.S., enregistrée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 422652529 et ayant son siège social au 201, Av. Pierre Brossolette, 92120 Montrouge, France.

L'Associé Unique de la Société est désormais:

- SISTER TELECOM ENABLER S.A.S., qui détient les 1.250.000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sisteer International Holdings S. à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire

Référence de publication: 2013000484/20.

(120226015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

AmeoLabs S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 170.445.

In the year two thousand and twelve, on December seventh.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ameo Investment Funds S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 166.813 (the Shareholder),

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg, on December 7th, 2012.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholder represents the entire share capital of AmeoLabs S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with RCS under number B 170.445 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 19th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 2148 of August 29th, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have not yet been amended since.

II. The Shareholder, being the sole shareholder of the Company at this stage, takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13.1 of the Articles and article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies, dated August 10th, 1915, as amended.

III. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. General recasting of the statutes without however changing neither the name, neither the capital, neither the closing date of the accounting period nor the date of the annual general meeting, but changing the corporate object as well as the requalification of the existing shares in the share capital of the Company into class A shares (the Class A Shares) with the same rights and obligations as the existing shares and the creation of class B shares with the rights and obligations as specified below (the Class B Shares), in order to give them the coordinated version attached to the present agenda.

2. Increase of the share capital of the Company by a contribution in cash of an amount of ten thousand three hundred and sixty euro (EUR 10,360), in order to bring the share capital from its present amount of eighty thousand euro (EUR 80,000), represented by eighty thousand (80,000) Class A Shares of one euro (EUR 1) each, to an amount of ninety thousand three hundred and sixty euro (EUR 90,360), by way of the issuance of ten thousand three hundred and sixty (10,360) new Class B Shares of one euro (EUR 1) each in the share capital of the Company, with the payment of an aggregate amount of one hundred sixty-nine thousand six hundred and forty euro (EUR 169,640) as share premium to be allocated to the share premium account for the Class B Shares, to be subscribed and paid in by the sole Shareholder as well as by eight (8) new shareholders as follows:

1) Ameo Investment Funds S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.813, subscribing for two hundred and eighty-seven (287) new Class B Shares, together with a share premium of four thousand seven hundred and thirteen euro (EUR 4,713);

2) Mr Jérôme VIENNOT, residing at 2, Rue Jacques Ducles, F-54920 Morfontaine, subscribing for one thousand one hundred and fiftyone (1,151) new Class B Shares, together with a share premium of eighteen thousand eight hundred and forty-nine euro (EUR 18,849);

3) Mr Claude LOSCH, residing at 10, Rue du Château, L-6922 Berg, subscribing for one thousand four hundred and thirty-nine (1,439) new Class B Shares, together with a share premium of twenty-three thousand five hundred and sixty-nine euro (EUR 23,561);

4) Mr Pascal PELLEGRINI, residing at 36, San Giovanni In Marignano, F-54810 Longlville, subscribing for two thousand three hundred and two (2,302) new Class B Shares, together with a share premium of thirty-seven thousand six hundred and ninety-eight euro (EUR 37,698);

5) Mrs Maire GALLAGHER, residing at 14, Bd Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, subscribing for five hundred seventy-six (576) new Class B Shares, together with a share premium of nine thousand four hundred and twenty-four euro (EUR 9,424);

6) Mr Pitt PIRROTTE, residing at 30, Millegaessel, L-2156 Luxembourg, subscribing for five hundred seventy-six (576) new Class B Shares, together with a share premium of nine thousand four hundred and twenty-four euro (EUR 9,424);

7) Alsema S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 61, Montée St. Crépin, L-1365 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.451, subscribing for one thousand one hundred and fifty-one (1,151) new Class B Shares, together with a share premium of eighteen thousand eight hundred and forty-nine euro (EUR 18,849);

8) Mr Peter MOONS, residing at 18-20, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, subscribing for one thousand one hundred and fifty-one (1,151) new Class B Shares, together with a share premium of eighteen thousand eight hundred and forty-nine euro (EUR 18,849);

9) Mr Olivier REMACLE, residing at 2, Rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, subscribing for one thousand seven hundred and twenty-seven (1,727) new Class B Shares, together with a share premium of twenty-eight thousand two hundred and seventy-three euro (EUR 28,273).

3. Subsequent amendment of article 5.1. of the Articles of the Company.

4. Amendment of the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

5. Miscellaneous.

After the foregoing was duly examined and all the relevant documentation carefully reviewed, the Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to proceed to the recasting of the coordinated articles of incorporation without however changing neither the name, neither the capital, neither the closing date of the accounting period nor the date of the annual general meeting,

but changing the corporate object as well as the requalification of the existing shares in the share capital of the Company into class A shares (the Class A Shares) with the same rights and obligations as the existing shares and the creation of class B shares with the rights and obligations as specified below (the Class B Shares).

in order to give them the coordinated version attached to the present agenda, as follows:

"I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name.

1.1. There is formed a private limited liability company under the name AmeoLabs S.a r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of the City of Luxembourg.

Art. 3. Object. The Company's objects are:

3.1. To acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, amongst others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or any other way, or financial debt instrument in any way whatsoever, and to administer, develop and manage such investments, holdings, and interests.

3.2. To acquire, own, develop, operate, distribute, and invest in tangible and intangible property and assets including but not limited to intellectual property, software designs and applications, software patents, and real estate, either directly or indirectly, in Luxembourg or abroad, and to administer, develop and manage such investments, holdings, assets and interests.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the

avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.4. In addition to the foregoing, to perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, any and all transactions necessary or useful to fulfil the Company's objects as well as transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of the corporate object in all areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The share capital is fixed at eighty thousand euro (EUR 80,000), represented by (i) eighty thousand (80,000) class A shares of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up (together the Class A Shares), and (ii) zero (0) class B shares of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up (the Class B Shares, and together with the Class A Shares, the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting (as defined below) acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. To the extent permitted by Law, the holders of Class B Shares will be entitled to a preferential subscription right to any new shares to be issued by the Company except (i) where the Company contemplates to issue new shares to a related party, (ii) for issuances under any board-approved employee share option plans and issuances that are made (for non-capital raising purposes) in connection with the Company's acquisition of another corporate entity, or all or a portion of its assets by merger, purchase of assets or other corporate reorganization) or (iii) otherwise provided for by the Company, its shareholders or potential investors.

5.3. In addition to the share capital, there may be set up a share premium account allocated to a specific class of shares, into which any share premium paid on such class of share is transferred. The amount of said share premium account is at the free disposal of the holder(s) of the relevant class of shares.

Art. 6. Shares - Indivisibility - Preferred Dividend - Redemption.

6.1. Shares - Indivisibility

(i) Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

(ii) A shareholders' register is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

(iii) All Class A Shares shall be identical in all respects save as specifically provided for in these Articles. All Class B Shares shall be identical in all respects save as specifically provided for in these Articles.

All the Class B Shares will rank senior to all the Class A Shares in all respects.

6.2. Preferred Dividend

(i) The Class B Shares have preferred dividends rights and liquidation preference rights (in accordance with article 17.3 of the Articles) which rank senior to the dividends rights and liquidation rights of the Class A Shares.

(ii) In case of distribution of dividends, when permitted by Luxembourg law, including the Law, the shareholders shall be entitled to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend and according to the following order of priority:

- first, the Class B Shares shall entitle their holders to receive a preferential non-cumulative dividend (the Class B Preferred Dividend) equal to ten percent (10%) per share per annum, when, as, and if declared by the Board of Managers, and participation in all other dividends or distributions paid on any other classes of shares of the Company on an as-converted basis.

- second, if any excess distributable net profits of the Company are available, the Class A Shares shall entitle their holders on a pro rata basis to the number of Class A Shares they hold in the share capital of the Company to receive a fraction of these excess distributable net profits of the Company in direct proportion to the number of the Class A Shares in existence.

6.3. Conversion

(i) Class B Shares (and any related rights, including without limitation, dividend entitlement) are convertible at any time (at the option of the holder) into Class A Shares at a ratio of one Class B Shares for one Class A Share, subject to the provisions of the Articles.

(ii) There shall be a mandatory conversion of Class B Shares into Class A Shares, at a ratio of one Class B Shares for one Class A Share, in connection with the consummation of, to the extent permitted by law and these Articles, an underwritten initial public offering of Class A Shares with aggregate gross proceeds to the Company and any selling shareholders of at least EUR 20,000,000 and a per share offering price of at least 2.5 times the Class B Shares purchase price.

(iii) Class B Shares are also convertible, at a ratio of one Class B Shares for one Class A Share, by a resolution of the General Meeting (as defined below) acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles with the favourable vote of the holders of 70% of the outstanding Class B Shares, voting separately as a class, as provided for in these Articles.

6.4. Redemption

If the Class B Shares have not been converted to Class A Shares under the provisions of articles 6.3(ii) and 6.3(iii) of the Articles by December 31, 2013, the holders of outstanding Class B Shares (with the favourable vote of at least seventy percent (70%) of the Class B Shares) will have the option, by sending a redemption notice (the Redemption Notice), to the Company before February 1, 2014, to the extent permitted by Law, to redeem the Class B Shares in three (3) equal annual instalments, beginning March 1, 2014, provided that (i) the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital. The redemption amount shall be equal to the original investment plus any accrued unpaid dividends. Upon service of the Redemption Notice, a decision of the Board of Managers will acknowledge it and, subject to satisfaction of the requirements set forth by law and these Articles, the Class B Shares (which are referred to in the Redemption Notice) will be automatically and mandatorily redeemed and the related share premium will be reduced and repaid accordingly. By updating the Articles, the General Meeting (as defined below) will resolve to (i) amend article 5.1 of the Articles to implement the automatic redemption provided for in this article and (ii) to reduce the class B share premium (if any), in each case subject to the condition precedent of the service of Redemption Notice. The General Meeting (as defined below) hereby empowers the Board of Managers (with full power of substitution) to acknowledge the realisation of the above condition precedent and to implement the above redemption in the presence of a Luxembourg notary public and to amend article 5.1 of the Articles accordingly and, perform all actions that are necessary or useful for the purpose of (i) implementing such automatic redemption, including but not limited to the necessary amendment to the shareholders' register and (ii) reducing and repaying the class B share premium (if any).

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred only by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

III. - Management - Representation

Art. 8. Management.

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a Manager and collectively the Board of Managers). In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.

8.2. The Managers need not be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Board of Managers.

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any two Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers.

11.1. The sole Manager or, in case of a plurality of Managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in case of plurality of Managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1. In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using such technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting - Votes.

13.1. Unless resolutions are taken in accordance with article 13.2, resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

13.2. If the number of Shareholders does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing.

13.3. The single Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

13.4. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Subject to the provisions set forth herein, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any other provisions of the Law.

13.5. The consent of the holders of at least seventy percent (70%) of the Class B Shares will be required for:

- (i) issuance by the Company of securities with equal, or superior, rights to the Class B Shares;
- (ii) merger, consolidation, sale of assets or stock or liquidation or other similar capital event with respect to the Company;
- (iii) repurchases of, or dividends or distributions to, Class A Shares or Class B Shares;
- (iv) amendments to the Articles that would have an adverse effect on the rights and obligations of the holders of the Class B Shares, and including without limitation, any change in the number of Board of Managers and any issuance of new Class B Shares or to the rights, preferences, privileges thereof;
- (v) the sale by any direct or indirect subsidiary or other entity owned by the Company of any equity security or similar interest or any right to acquire an equity security or similar interest in such entity; and
- (vi) any material change in the Company's business as presently conducted.

V. - Business year

Art. 14. Financial year.

14.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of the same year.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager or the Board of Managers, who shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares.

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund (the Legal Reserve). That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers may propose that cash available for remittance be distributed to the Shareholders.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board of Managers must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium, if any) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board of Managers must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board of Managers.

VI. - Liquidation

Art. 16. Causes of Dissolution.

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation.

17.1. The liquidation of the Company can only be decided in accordance with the provisions of these Articles.

17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for by Law and subject to the paragraph hereafter, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.3. After payment of all the debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds (the Distributable Amount), if any, shall be distributed to the shareholders in accordance with the following order of priority (the Liquidation Preference):

(i) first, if at such distribution date, there are any unredeemed and outstanding Class B Shares, the holders of the Class B Shares will be entitled to receive, at the option of the holders and on a pro rata basis to the number of Class B Shares they hold in the share capital of the Company, in priority to any payments to the holders of the Class A Shares, (i) any accrued and unpaid dividends in cash plus the fair value per Class B Share (to the extent the Company's net assets support such payment), in return for the re-purchase, cancellation, or redemption (as the case may be) of the Class B Shares, or (ii) receive any accrued and unpaid dividends in cash and convert all Class B Shares held to Class A Shares at a one-to-one ratio.

(ii) Second, if any excess Distributable Amount is available and after payments of the amounts specified in items (i) above, the holders of the Class A Shares will be entitled to receive such balance on a pro rata basis to the number of Class A Shares they hold in the share capital of the Company.

17.4. (i) Any winding-up or de-registration of the Company, including but not limited to any filing for bankruptcy (faillite), and (ii), except otherwise decided upon by the General Meeting voting in the manner set for article 13.5 of the Articles, any transaction resulting in the sale of fifty percent (50%) or more of the voting power or assets of the Company, including any merger, consolidation or similar transaction, in which control of the Company is transferred, will be deemed a liquidation event, triggering the Liquidation Preference on the Class B Shares.

VII. - Applicable law

Art. 18. Applicable Law.

18.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law, the Law, and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders and investors from time to time."

Second resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by a contribution in cash of an amount of ten thousand three hundred and sixty euro (EUR 10,360),

in order to bring the share capital from its present amount of eighty thousand euro (EUR 80,000) represented by eighty thousand (80,000) Class A Shares of one euro (EUR 1) each, to an amount of ninety thousand three hundred and sixty euro (EUR 90,360),

by way of the issuance of ten thousand three hundred and sixty (10,360) new Class B Shares of one euro (EUR 1) each in the share capital of the Company, with the payment of an aggregate amount of one hundred sixty-nine thousand six hundred and forty euro (EUR 169,640) as share premium to be allocated to the share premium account for the Class B Shares.

All the ten thousand three hundred and sixty (10,360) new Class B Shares of one euro (EUR 1) each have been subscribed as follows:

1) Ameo Investment Funds S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.813, subscribes for two hundred and eighty-seven (287) new Class B Shares of one euro (EUR 1) each, and fully paid them by way of a contribution in cash consisting in the payment of an amount of five thousand euro (EUR 5,000) out of which four thousand seven hundred and thirteen euro (EUR 4,713) shall be allocated to the share premium for the Class B Shares, so that the aggregate amount of five thousand euro (EUR 5,000) is now at the free disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it;

2) Mr Jérôme VIENNOT, residing at 2, Rue Jacques Ducles, F-54920 Morfontaine, subscribes for one thousand one hundred and fifty-one (1,151) new Class B Shares of one euro (EUR 1) each, and fully paid them by way of a contribution in cash consisting in the payment of an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000) out of which eighteen thousand eight hundred and forty-nine euro (EUR 18,849) shall be allocated to the share premium for the Class B Shares, so that the aggregate amount of twenty thousand euro (EUR 20,000) is now at the free disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it;

3) Mr Claude LOSCH, residing at 10, Rue du Château, L-6922 Berg, subscribes for one thousand four hundred and thirty-nine (1,439) new Class B Shares of one euro (EUR 1) each, and fully paid them by way of a contribution in cash consisting in the payment of an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000) out of which twenty-three thousand five hundred and sixty-nine euro (EUR 23,561) shall be allocated to the share premium for the Class B Shares, so that the aggregate amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000) is now at the free disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it;

4) Mr Pascal PELLEGRINI, residing at 36, San Giovanni In Marignano, F-54810 Longlaville, subscribes for two thousand three hundred and two (2,302) new Class B Shares of one euro (EUR 1) each, and fully paid them by way of a contribution in cash consisting in the payment of an amount of forty thousand euro (EUR 40,000) out of which thirty-seven thousand six hundred and ninety-eight euro (EUR 37,698) shall be allocated to the share premium for the Class B Shares, so that the aggregate amount of forty thousand euro (EUR 40,000) is now at the free disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it;

5) Mrs Maire GALLAGHER, residing at 14, Bd Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, subscribes for five hundred seventy-six (576) new Class B Shares of one euro (EUR 1) each, and fully paid them by way of a contribution in cash consisting in the payment of an amount of ten thousand euro (EUR 10,000) out of which nine thousand four hundred and twenty-four euro (EUR 9,424) shall be allocated to the share premium for the Class B Shares, so that the aggregate amount of ten thousand euro (EUR 10,000) is now at the free disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it;

6) Mr Pitt PIRROTTE, residing at 30, Millegaessel, L-2156 Luxembourg, subscribes for five hundred seventy-six (576) new Class B Shares of one euro (EUR 1) each, and fully paid them by way of a contribution in cash consisting in the payment of an amount of ten thousand euro (EUR 10,000) out of which nine thousand four hundred and twenty-four euro (EUR 9,424) shall be allocated to the share premium for the Class B Shares, so that the aggregate amount of ten thousand euro (EUR 10,000) is now at the free disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it;

7) Alsema S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 61, Montée St. Crépin, L-1365 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.451, subscribe for one thousand one hundred and fifty-one (1,151) new Class B Shares of one euro (EUR 1) each, and fully paid them by way of a contribution in cash consisting in the payment of an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000) out of which eighteen thousand eight hundred and forty-nine euro (EUR 18,849) shall be allocated to the share premium for the Class B Shares, so that the aggregate amount of twenty thousand euro (EUR 20,000) is now at the free disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it;

8) Mr Peter MOONS, residing at 18-20, Rue Edward Steichen, L-5420 Luxembourg, subscribes for one thousand one hundred and fifty-one (1,151) new Class B Shares of one euro (EUR 1) each, and fully paid them by way of a contribution in cash consisting in the payment of an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000) out of which eighteen thousand eight hundred and forty-nine euro (EUR 18,849) shall be allocated to the share premium for the Class B Shares, so that the aggregate amount of twenty thousand euro (EUR 20,000) is now at the free disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it;

9) Mr Olivier REMACLE, residing at 2, Rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, subscribes for one thousand seven hundred and twenty-seven (1,727) new Class B Shares of one euro (EUR 1) each, and fully paid them by way of a contribution in cash consisting in the payment of an amount of thirty thousand euro (EUR 30,000) out of which twenty-eight thousand two hundred and seventy-three euro (EUR 28,273) shall be allocated to the share premium for the Class B Shares, so that the aggregate amount of thirty thousand euro (EUR 30,000) is now at the free disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Power and authority is given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

As a result of the present increase of capital, the share capital of the Company is held as follows:

1) Ameo Investment Funds S.à r.l., prenamed:	80,000 Class A Shares;
	and
	287 Class B Shares;
2) Mr Jérôme VIENNOT, prenamed:	1,151 Class B Shares;
3) Mr Claude LOSCH, prenamed:	1,439 Class B Shares;
4) Mr Pascal PELLEGRINI, prenamed:	2,302 Class B Shares;
5) Mrs Maire GALLAGHER, prenamed:	576 Class B Shares;
6) Mr Pitt PIRROTTE, prenamed:	576 Class B Shares;
7) Alsema S.à r.l., prenamed:	1,151 Class B Shares;
8) Mr Peter MOONS, prenamed:	1,151 Class B Shares;
9) Mr Olivier REMACLE, prenamed:	1,727 Class B Shares.
TOTAL:	80,000 Class A Shares;

and article 5.1. of the Articles of the Company is modified and shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1. The share capital is fixed at ninety thousand three hundred and sixty euro (EUR 90,360), represented by (i) eighty thousand (80,000) class A shares of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up (together the Class A Shares), and (ii) ten thousand three hundred and sixty (10,360) class B shares of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up (the Class B Shares, and together with the Class A Shares, the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders."

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand one hundred euro (EUR 2,100).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Ameo Investment Funds S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 166.813,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 7 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé représente l'entière du capital social de AmeoLabs S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 170.445 (la Société), constituée en date du 19 juillet 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2148 du 29 août 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

II. L'Associé, étant l'associé unique de la Société à ce stade, prend les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 13.1 des Statuts et l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée au 10 août 1915, telle que modifiée.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Refonte totale des statuts de la Société sans néanmoins ne modifier ni le nom, ni le capital social, ni la date de clôture de l'exercice social, ni la date de l'assemblée générale annuelle de la Société,

mais en modifiant l'objet social de la Société ainsi que reclassification des parts sociales existantes dans le capital social de la Société en parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et la création de parts sociales de classe B avec les droits et obligations spécifiés ci-dessous (les Parts Sociales de Classe B),

afin de leur donner la teneur annexé au présent ordre du jour.

2. Augmentation du capital social de la Société par un apport en numéraire d'un montant de dix mille trois cent soixante euros (EUR 10.360) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000) représenté par quatre-vingt mille (80.000) Parts Sociales de Classe A de un euro (EUR 1) chacune, à un montant de quatre-vingt-dix mille trois cent soixante euros (EUR 90.360), par l'émission de dix mille trois cent soixante (10.360) nouvelles Parts Sociales de Classe B de un euro (EUR 1) chacune dans le capital social de la Société, avec libération d'un montant total de cent soixante-neuf mille six cent quarante euros (EUR 169.640) en tant que prime d'émission à affecter au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe B,

à souscrire et libérer par l'Associé Unique ainsi que huit (8) nouveaux associés comme suit:

1) Ameo Investment Funds S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 166.813, souscrit à deux cent quatre-vingt-sept (287) nouvelles Parts Sociales de Classe B, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre mille sept cent treize euros (EUR 4.713);

2) Monsieur Jérôme VIENNOT, demeurant à 2, Rue Jacques Ducles, F-54920 Morfontaine, souscrit à mille cent cinquante et un (1.151) nouvelles Parts Sociales de Classe B, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de dix-huit mille huit cent quarante-neuf euros (EUR 18.849);

3) Monsieur Claude LOSCH, demeurant à 10, Rue du Château, L-6922 Berg, souscrit à mille quatre cent trente-neuf (1.439) nouvelles Parts Sociales de Classe B, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de vingt-trois mille cinq cent soixante et un euros (EUR 23.561);

4) Monsieur Pascal PELLEGRINI, demeurant à 36, San Giovanni In Marignano, F-54810 Longlaville, souscrit à deux mille trois cent deux (2.302) nouvelles Parts Sociales de Classe B, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de trente-sept mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 37.698);

5) Madame Maire GALLAGHER, demeurant à 14, Bd Pierre Dulong, L-1430 Luxembourg, souscrit à cinq cent soixante-seize (576) nouvelles Parts Sociales de Classe B, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de neuf mille quatre cent vingt-quatre euros (EUR 9.424);

6) Monsieur Pitt PIRROTTE, demeurant à 30, Millegaessel, L-2156 Luxembourg, souscrit à cinq cent soixante-seize (576) nouvelles Parts Sociales de Classe B, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de neuf mille quatre cent vingt-quatre euros (EUR 9.424);

7) Alsema S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 61, Montée St. Crépin, L-1365 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 137.451, souscrit à mille cent cinquante et un (1.151) nouvelles Parts Sociales de Classe B, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de dix-huit mille huit cent quarante-neuf euros (EUR 18.849);

8) Monsieur Peter MOONS, demeurant à 19-20 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, souscrit à mille cent cinquante et un (1.151) nouvelles Parts Sociales de Classe B, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de dix-huit mille huit cent quarante-neuf euros (EUR 18.849);

9) Monsieur Olivier REMACLE, demeurant à 2, Rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, souscrit à mille sept cent vingt-sept (1.727) nouvelles Parts Sociales de Classe B, ensemble avec une prime d'émission de vingt-huit mille deux cent soixante-treize euros (EUR 28.273).

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts de la Société.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

Après que ce qui précède ait été dûment examiné et que toute la documentation pertinente ait été relue avec attention, l'Associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société sans néanmoins ne modifier ni le nom, ni le capital social, ni la date de clôture de l'exercice social, ni la date de l'assemblée générale annuelle de la Société,

mais en modifiant l'objet social de la Société ainsi que reclassification des parts sociales existantes dans le capital social de la Société en parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et la création de parts sociales de classe B avec les droits et obligations spécifiés ci-dessous (les Parts Sociales de Classe B),

afin de leur donner la teneur suivante annexé au présent ordre du jour:

«I. Forme sociale - Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1 Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «AmeoLabs S.à.r.l.», qui sera régie par les lois qui lui sont applicables (la Société), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune de la ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est:

3.1. d'acquérir et détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans n'importe quelles autres entités commerciales, industrielles ou financières, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères, par le biais, entre autres, de la souscription ou l'acquisition de tous titres et droits par le biais de participation, de contribution, de prise ferme ou option, négociation ou de toute autre manière, ou d'un instrument de la dette financière de quelque manière que ce soit, et à administrer, développer et gérer de tels investissements, les avoirs et les intérêts.

3.2. d'acquérir, de posséder, développer, exploiter, distribuer, et d'investir dans les biens corporels et incorporels et des actifs, y compris mais non limité à la propriété intellectuelle, la conception de logiciels et d'applications, les brevets logiciels, et l'immobilier, soit directement ou indirectement, au Luxembourg ou à l'étranger, et administrer, développer et gérer de tels investissements, les avoirs, les actifs et les intérêts.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000) représenté par (i) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe A) et (ii) zéro (0) part sociale de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe B, et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales). Les détenteurs des Parts Sociales sont ensemble désignés comme les Associés.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale (tel que défini ci-dessous), adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Dans la mesure permise par la Loi, les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront un droit préférentiel de souscription sur toute nouvelle émission de parts sociales par la Société, excepté (i) lorsque la Société envisage d'émettre de nouvelles parts sociales à une partie apparentée, (ii) en ce qui concerne les émissions approuvées par le conseil en vertu de tous plans d'options d'achat en faveur des employés et d'émissions faites (autrement qu'à des fins d'augmentation du capital) en relation avec l'acquisition d'une autre entité légale par la Société, ou l'intégralité ou une partie de ses actifs par fusion, achat d'actifs ou autre restructuration) ou (iii) en cas de dispositions contraires de la Société, de ses associés ou potentiel investisseurs.

5.3 Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission lié à une classe de parts sociales spécifique sur lequel toute prime d'émission payée pour cette classe de parts sociales sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des détenteur(s) de la classe de parts sociales concernée.

Art. 6. Parts sociales - Indivisibilité des Parts Sociales - Dividende préférentiel - Rachat.

6.1. Parts Sociales - Indivisibilité

(i) Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

(ii) Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

(iii) Toutes les Parts Sociales de Classe A sont en tous points identiques sauf dans les cas expressément prévus dans ces Statuts.

Toutes les Parts Sociales de Classe B sont en tous points identiques sauf dans les cas expressément prévus dans ces Statuts. Toutes les Parts Sociales de Classe B seront prioritaires à tous égards sur toutes les Parts Sociales de Classe A.

6.2. Dividende préférentiel

(i) Les Parts Sociales de Classe B donnent droit à des dividendes préférentiels et droits préférentiels en cas de liquidation (conformément à l'article 17.3 des Statuts) qui seront prioritaires vis-à-vis des droits aux dividendes et droits en cas de liquidation des Parts Sociales de Classe A.

(ii) En cas de distribution de dividendes, dans les cas permis par la loi luxembourgeoise, en ce compris la Loi, les associés auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour distribution par voie de dividende et conformément à l'ordre de priorité suivant:

- premièrement, les Parts Sociales de Classe B donneront à leurs détenteurs le droit de recevoir un dividende préférentiel non-cumulatif (le Dividende Préférentiel de Classe B) égal à dix pour cent (10 %) par part social par année, lorsque, comme, et si celui-ci est déclaré par le Conseil de Gérance, ainsi qu'une participation dans tous les autres dividendes ou distributions payés sur toutes autres classes de parts sociales de la Société sur base de la valeur des parts sociales converties.

- deuxièmement, en cas de disponibilité d'un excédent de bénéfices nets distribuables de la Société, les Parts Sociales de Classe A donneront à leurs détenteurs le droit, sur une base proportionnelle au nombre de Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent dans le capital social de la Société, de recevoir une fraction de cet excédent de bénéfices nets distribuables de la Société en proportion directe avec le nombre de Parts Sociales de Classe A en circulation.

6.3. Conversion

(i) Les Parts Sociales de Classe B (et tous droits y afférents, en ce compris et sans limitation, tout droit à une distribution de dividende) sont convertibles à tout moment (sur décision de son détenteur) en Parts Sociales de Classe A à un rapport d'une Part Sociale de Classe B pour une Part Sociale de Classe A, sous réserve des dispositions des Statuts.

(ii) Il y aura conversion obligatoire des Parts Sociales de Classe B en Parts Sociales de Classe A, à un rapport d'une Part Sociale de Classe B pour une Part Sociale de Classe A, en relation avec l'exécution de, et dans la mesure permise par la loi et ces Statuts, la première offre publique initiale ferme de Parts Sociales de Classe A avec un produit brut total de la Société et des associés vendeurs d'au moins EUR 20.000.000 et un prix d'achat par part sociale d'au moins 2,5 fois le prix d'achat des Parts Sociales de Classe B.

(iii) Les Parts Sociales de Classe B sont également convertibles, à un rapport d'une Part Sociale de Classe B pour une Part Sociale de Classe A, par décision de l'Assemblée Générale (tel que défini ci-dessous) adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts avec le vote positif des détenteurs de 70% des Parts Sociales de Classe B en circulation, votant séparément en tant que classe, tel que prévu dans ces Statuts.

6.4. Rachat

Si les Parts Sociales de Classe B n'ont pas été converties en Parts Sociales de Classe A en vertu des dispositions des articles 6.3(ii) et 6.3(iii) des Statuts avant le 31 décembre 2013, les détenteurs des Parts Sociales de Classe B en circulation (avec le vote positif d'au moins soixante-dix pour cent (70%) des Parts Sociales de Classe B) auront la possibilité, en envoyant un avis de rachat (l'Avis de Rachat) à la Société avant le 1^{er} février 2014, dans la mesure permise par la Loi, de racheter les Parts Sociales de Classe B en trois (3) versements annuels, commençant le 1^{er} mars 2014, à condition que (i) la Société ait suffisamment de réserves distribuables à cette fin, ou (ii) que le rachat résulte d'une réduction dans le capital social de la Société. Le montant du rachat sera égal à l'investissement initial plus tous dividendes accumulés non payés. Dès signification de l'Avis de Rachat, une résolution du Conseil de Gérance prendra acte de celui-ci et, sous réserve du respect des exigences prévues par la loi et ces Statuts, les Parts Sociales de Classe B (désignées dans l'Avis de Rachat) seront automatiquement et obligatoirement rachetées et la prime d'émission y relative sera réduite et repayée en conséquence. Par la mise à jour des Statuts, l'Assemblée Générale (tel que défini ci-dessous) décidera (i) de modifier l'article 5.1 des Statuts afin d'exécuter le rachat automatique prévu par le présent article et (ii) de réduire la prime d'émission des parts sociales de classe B (le cas échéant), dans chaque cas sous réserve de la condition suspensive de la signification de l'Avis de Rachat. L'Assemblée Générale (tel que défini ci-dessous) donne par la présente pouvoir au Conseil de Gérance (avec plein pouvoir de substitution) pour prendre acte de la réalisation de la condition suspensive ci-dessus et pour exécuter le rachat ci-dessus en présence d'un notaire public luxembourgeois et de modifier l'article 5.1 des Statuts en conséquence et, pour effectuer toutes les actions nécessaires ou utiles aux fins de (i) l'exécution de ce rachat automatique, en ce compris mais sans limitation les modifications nécessaires au registre des associés et (ii) réduire et repayer la prime d'émission des parts sociales de classe B (le cas échéant).

Art. 7. Transfert des Parts Sociales.

7.1 En cas d'Associé unique, les Parts Sociales de la Société sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont uniquement cessibles dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

III. Gestion - Représentation**Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble le Conseil de Gérance). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

8.2 Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés. Les Gérants sont révocables à tout moment avec ou sans motif sur décision du ou des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société.

10.1 La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et Représentant du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2 Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

IV. Assemblées générales des associés**Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale - Votes.**

13.1 Sauf lorsque les résolutions sont adoptées conformément à l'article 13.2, les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

13.2 Si le nombre des Associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit.

13.3 L'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.

13.4 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel à sa participation. Sous réserve des dispositions énoncées dans les présentes, les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

13.5 Le consentement des détenteurs d'au moins soixante-dix pour cent (70%) des Parts Sociales de Classe B sera requis pour:

- (i) l'émission par la Société de titres avec des droits égaux ou supérieurs aux Parts Sociales de Classe B;
- (ii) la fusion, consolidation, vente d'actifs ou d'actions ou liquidation ou tout autre événement similaire en ce qui concerne tout changement dans le capital de la Société;
- (iii) rachat(s) de, ou distributions ou dividendes de, Parts sociales de Classe A ou Parts Sociales de Classe B;
- (iv) modifications des Statuts qui pourraient avoir un effet négatif sur les droits et obligations des détenteurs des Parts Sociales de Classe B, en ce compris mais sans limitation, tout changement dans le nombre de Gérants et toute émission de nouvelles Parts Sociales de Classe B ou aux droits, préférences, privilèges de celles-ci;
- (v) la vente par toute filiale directe ou indirecte ou autre entité détenue par la Société de tout titre de participation ou intérêt similaire ou tout droit d'acquérir un titre de participation ou un intérêt similaire dans cette entité; et
- (vi) tout changement matériel dans les affaires actuellement menées par la Société.

V. - Exercice social

Art. 14. Exercice Social.

14.1 L'année sociale commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant ou le Conseil de Gérance et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance dudit inventaire et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de Distribution des Parts Sociales.

15.1 Les bénéfices de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale (la Réserve Légale). Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles à la distribution au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et la détermination de leur montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil de Gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil de Gérance a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excédent à la Société à la demande du Conseil de Gérance.

VI. - Liquidation

Art. 16. Causes de Dissolution.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société peut uniquement être décidée conformément aux dispositions de ces Statuts.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations. Sauf disposition contraire de la Loi et sous réserve du paragraphe ci-après, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus afin de réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.3 Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs, le paiement des dettes de la Société et celles découlant de la liquidation (le Montant Distribuible), le cas échéant, est distribué aux associés conformément à l'ordre de priorité suivant (le Droit Préférentiel de Liquidation):

(i) premièrement, à la date de cette distribution, les détenteurs des Parts Sociales de Classe B non rachetées et en circulation auront le droit, sur décision des détenteurs et sur une base proportionnelle au nombre de Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent dans le capital social de la Société, prioritairement à tous paiements aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A, (i) de recevoir tous dividendes accumulés et non payés en numéraire plus la juste valeur par Part Sociale de Classe B (dans la mesure où les actifs nets de la Société supportent ce paiement), moyennant le rachat, l'annulation, ou le remboursement (le cas échéant) des Parts Sociales de Classe B, ou (ii) de recevoir tous dividendes accumulés et non payés en numéraire et de convertir toutes les Parts Sociales de Classe B détenues en Parts Sociales de Classe A à un rapport de une Part Sociale de Classe B pour une Part Sociale de Classe A.

(ii) deuxièmement, en cas de Montant Distribuible excédent disponible après paiements des montants spécifiés au point (i) ci-dessus, les détenteurs des Parts Sociales de Classe A auront le droit de recevoir ce solde sur une base proportionnelle au nombre de Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent dans le capital social de la Société.

17.4 (i) toute liquidation judiciaire ou radiation de la Société, en ce compris sans y être limité, à toute déclaration de faillite, et (ii), sauf décision contraire de l'Assemblée Générale votant de la manière définie à l'article 13.5 des Statuts, toute transaction de laquelle il résulte la vente de cinquante pour cent (50%) ou plus des droits de vote ou des actifs de la Société, en ce compris toute fusion ou transaction similaire, par laquelle le contrôle de la Société est cédé, sera considérée comme un cas de liquidation, déclenchant le Droit Préférentiel de Liquidation sur les Parts Sociales de Classe B.

VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi Applicable.

18.1 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre le ou les associés ou investisseurs.»

Deuxième résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société par un apport en numéraire d'un montant de dix mille trois cent soixante euros (EUR 10.360) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000) représenté par quatre-vingt mille (80.000) Parts Sociales de Classe A de un euro (EUR 1) chacune, à un montant de quatre-vingt-dix mille trois cent soixante euros (EUR 90.360), par l'émission de dix mille trois cent soixante (10.360) nouvelles Parts Sociales de Classe B de un euro (EUR 1) chacune dans le capital social de la Société, avec libération d'un montant total de cent soixante-neuf mille six cent quarante euros (EUR 169.640) en tant que prime d'émission à affecter au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe B.

Toutes les dix mille trois cent soixante (10.360) Parts Sociales de Classe B de un euro (EUR 1) ont été souscrit comme suit:

1) Ameo Investment Funds S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 166.813, souscrit à deux cent quatre-vingt-sept (287) nouvelles Parts Sociales de Classe B de un euro (EUR 1) chacune, et les libère entièrement par un apport en numéraire consistant en un paiement de cinq mille euros (EUR 5.000) hors duquel quatre mille sept cent treize euros (EUR 4.713) seront affectés au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe B, afin que le montant total de cinq mille euros (EUR 5.000) soit désormais à la libre disposition de la Société, preuve en ayant dûment été apportée au notaire qui le reconnaît expressément;

2) Monsieur Jérôme VIENNOT, demeurant à 2, Rue Jacques Ducles, F-54920 Morfontaine, souscrit à mille cent cinquante et un (1.151) nouvelles Parts Sociales de Classe B de un euro (EUR 1) chacune, et les libère entièrement par un apport en numéraire consistant en un paiement de vingt mille euros (EUR 20.000) hors duquel dix-huit mille huit cent quarante-neuf euros (EUR 18.849) seront affectés au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe B, afin que le montant total de vingt mille euros (EUR 20.000,-) soit désormais à la libre disposition de la Société, preuve en ayant dûment été apportée au notaire qui le reconnaît expressément;

3) Monsieur Claude LOSCH, demeurant à 10, Rue du Château, L-6922 Berg, souscrit à mille quatre cent trente-neuf (1.439) nouvelles Parts Sociales de Classe B de un euro (EUR 1) chacune, et les libère entièrement par un apport en numéraire consistant en un paiement de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) hors duquel vingt-trois mille huit cent cinquante et un euros (EUR 23.561) seront affectés au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe B, afin que le montant total de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) soit désormais à la libre disposition de la Société, preuve en ayant dûment été apportée au notaire qui le reconnaît expressément;

4) Monsieur Pascal PELLEGRINI, demeurant à 36, San Giovanni In Marignano, F-54810 Longlville, souscrit à deux mille trois cent deux (2.302) nouvelles Parts Sociales de Classe B de un euro (EUR 1) chacune, et les libère entièrement par

un apport en numéraire consistant en un paiement de quarante mille euros (EUR 40.000) hors duquel trente-sept mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 37.698) seront affectés au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe B, afin que le montant total de quarante mille euros (EUR 40.000) soit désormais à la libre disposition de la Société, preuve en ayant dûment été apportée au notaire qui le reconnaît expressément;

5) Monsieur Maire GALLAGHER, demeurant à 14, Bd Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, souscrit à cinq cent soixante-seize (576) nouvelles Parts Sociales de Classe B de un euro (EUR 1) chacune, et les libère entièrement par un apport en numéraire consistant en un paiement de dix mille euros (EUR 10.000) hors duquel neuf mille quatre cent vingt-quatre euros (EUR 9.424) seront affectés au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe B, afin que le montant total de dix mille euros (EUR 10.000) soit désormais à la libre disposition de la Société, preuve en ayant dûment été apportée au notaire qui le reconnaît expressément;

6) Monsieur Pitt PIRROTTE, demeurant à 30, Millegaessel, L-2156 Luxembourg, souscrit à cinq cent soixante-seize (576) nouvelles Parts Sociales de Classe B de un euro (EUR 1) chacune, et les libère entièrement par un apport en numéraire consistant en un paiement de dix mille euros (EUR 10.000) hors duquel neuf mille quatre cent vingt-quatre euros (EUR 9.424) seront affectés au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe B, afin que le montant total de dix mille euros (EUR 10.000) soit désormais à la libre disposition de la Société, preuve en ayant dûment été apportée au notaire qui le reconnaît expressément;

7) Alsema S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 61, Montée St. Crépin, L-1365 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 137.451, souscrit à mille cent cinquante et un (1.151) nouvelles Parts Sociales de Classe B de un euro (EUR 1) chacune, et les libère entièrement par un apport en numéraire consistant en un paiement de vingt mille euros (EUR 20.000) hors duquel dix-huit mille huit cent quarante-neuf euros (EUR 18.849) seront affectés au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe B, afin que le montant total de vingt mille euros (EUR 20.000) soit désormais à la libre disposition de la Société, preuve en ayant dûment été apportée au notaire qui le reconnaît expressément;

8) Monsieur Peter MOONS, demeurant à 19-20 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, souscrit à mille cent cinquante et un (1.151) nouvelles Parts Sociales de Classe B de un euro (EUR 1) chacune, et les libère entièrement par un apport en numéraire consistant en un paiement de vingt mille euros (EUR 20.000) hors duquel dix-huit mille huit cent quarante-neuf euros (EUR 18.849) seront affectés au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe B, afin que le montant total de vingt mille euros (EUR 20.000) soit désormais à la libre disposition de la Société, preuve en ayant dûment été apportée au notaire qui le reconnaît expressément;

9) Monsieur Olivier REMACLE, demeurant à 2, Rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, souscrit à mille sept cent vingt-sept (1.727) nouvelles Parts Sociales de Classe B de un euro (EUR 1) chacune, et les libère entièrement par un apport en numéraire consistant en un paiement de trente mille euros (EUR 30.000) hors duquel vingt-huit mille deux cent soixante-treize euros (EUR 28.273) seront affectés au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe B, afin que le montant total de trente mille euros (EUR 30.000) soit désormais à la libre disposition de la Société, preuve en ayant dûment été apportée au notaire qui le reconnaît expressément.

Pouvoir et autorité est donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

En conséquence de la présente augmentation de capital, le capital social de la Société est détenu comme suit:

1) Ameo Investment Funds S.à r.l., prénommée	80.000 Parts Sociales de Classe A; et 287 Parts Sociales de Classe B;
2) Monsieur Jérôme VIENNOT, prénommé	1.151 Parts Sociales de Classe B;
3) Monsieur Claude LOSCH, prénommé	1.439 Parts Sociales de Classe B;
4) Monsieur Pascal PELLEGRINI, prénommé	2.302 Parts Sociales de Classe B;
5) Madame Maire GALLAGHER, prénommée	576 Parts Sociales de Classe B;
6) Monsieur Pitt PIRROTTE, prénommé	576 Parts Sociales de Classe B;
7) Alsema S.à r.l., prénommée	1.151 Parts Sociales de Classe B;
8) Monsieur Peter MOONS, prénommé	1.151 Parts Sociales de Classe B;
9) Monsieur Olivier REMACLE, prénommé	1.727 Parts Sociales de Classe B.
TOTAL	80.000 Parts Sociales de Classe A; et 10.360 Parts Sociales de Classe B;

et l'article 5.1. des statuts de la Société et modifié afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille trois cent soixante euros (EUR 90.360) représenté par (i) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe A) et (ii) dix mille trois cent soixante (10.360) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe B, et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales). Les détenteurs des Parts Sociales sont ensemble désignés comme les Associés.»

12180

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte sont estimés à deux mille cent euros (EUR 2.100).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie à la demande des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2012. LAC/2012/59942. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167454/859.

(12022227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Starlight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 453.780,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.109.

—
EXTRAIT

Conformément à la cession de parts sociales du 28 décembre 2012, Rivanosta Ltd, avec adresse au 35, Theklas Lysioti, Eagle Star House, CY-3030 Limassol, a vendu ses 15.126 parts sociales détenues dans la société Starlight S.à r.l. à Leopard Trust.

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Leopard Trust	
Représenté par Sector Trust Company Limited	15.126
Total	15.126

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000488/21.

(120226604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Sylvina Investments, Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.240.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions circulaires des actionnaires de la Société en date du 14 mai 2012

Les actionnaires de la Société:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 14 mai 2012;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

SYLVINA Investments

En liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013000490/20.

(120226329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Sword Sol, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013000489/10.

(120226103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

SoftinLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG.

Référence de publication: 2013000487/10.

(120226265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Sablon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.212.

Les documents de clôture de l'année 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000491/10.

(120226531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Salicorne Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 167.705.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000492/10.

(120226085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

SB Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 124.364.

La convention de domiciliation conclue entre SB Investment S.à r.l., société à responsabilité limitée au capital social de EUR 12.500,-, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124364, avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, et l'agent domiciliataire CENTRALIS S.A., société anonyme immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113474, a été dénoncée avec effet au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Centralis S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013000494/14.

(120226517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

SB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 165.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SB Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013000495/11.

(120226467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Aesha S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 21.828.

L'an deux mille douze, le onze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AESHA S.A.», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 21828, constituée suivant acte notarié en date du 20 juillet 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 24 du 13 septembre 1984.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Nathalie GAUTIER, master en gestion des entreprises et administrations, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Séverine HACKEL, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Richard HAWEL, résidant au 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. GAUTIER, V. MICHELS, S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16758. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012167479/66.

(120221418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Sidled Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 139.358.

Par lettre recommandée adressée le 27 décembre 2012 à la société SIDLED HOLDING S.A. société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, la société FIDUCENTER S.A. a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société SIDLED HOLDING S.A. avec effet immédiat.

Partant, le siège social de ladite société SIDLED HOLDING S.A. est dénoncé à la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire / Un administrateur

Référence de publication: 2013000502/15.

(120226500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Sea View Residence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 129.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013000497/10.

(120226574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Service Center Fohren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9455 Fohren, 32, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 151.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013000499/9.

(120226134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Seven International Food Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 151.503.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000500/10.

(120226120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Sevic Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 99.575.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013000501/10.

(120226174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Siricus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 88.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013000504/9.

(120226063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Siricus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 88.087.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 6 décembre 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateurs de la catégorie B

- Antonio Tartaro
- Stefano Belotti
- Roberto Sigon

Administrateurs de la catégorie A

- Michaël Zianveni
- Sébastien Gravière

Le commissaire aux comptes est Laurent Pêcheur

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013000503/21.

(120226062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Skyline S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 198, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 85.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013000505/9.

(120226133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Société du Nouveau Faubourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.107.

Aux Administrateurs et Actionnaires

Par la présente, je vous fais part de ma démission des fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28/12/2012.

Pierre Hamel.

Référence de publication: 2013000507/11.

(120226197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Société du Nouveau Faubourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.107.

Aux Actionnaires

Par la présente, je vous fais part de ma démission de la fonction d'Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28/12/2012.

Isabelle Accary.

Référence de publication: 2013000508/10.

(120226197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Société du Nouveau Faubourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.107.

Aux Actionnaires

Par la présente, je vous fais part de ma démission de la fonction d'Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28/12/2012.

Pauline Hamel.

Référence de publication: 2013000509/10.

(120226197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Société du Nouveau Faubourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.107.

Messieurs les Actionnaires

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir accepter, avec effet immédiat, notre démission en qualité de Commissaire aux Comptes de votre société.

Le 28/12/2012.

FIDALPHA S.A.

Marcel KRIER

Référence de publication: 2013000510/13.

(120226197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.770.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25 October 2012, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Me. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary by Mrs. Valerie-Anne BASTIAN, employee, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To create a new class of shares referred to as the class 4 shares (the "Class 4 Shares"), divided into class 4A shares (the "Class 4A Shares") and class 4B shares (the "Class 4B Shares").

2. To increase the Company's share capital by an amount of two million and four hundred thousand Euro (EUR 2,400,000.00) so as to raise it from its present amount of twenty-nine million three hundred and seventy thousand Euro (EUR 29,370,000.00) up to thirty-one million seven hundred and seventy thousand Euro (EUR 31,770,000.00) by the issue of two hundred and forty million (240,000,000) Class 4 Shares, divided into (i) one hundred and twenty million (120,000,000) Class 4A Shares and (ii) one hundred and twenty million (120,000,000) Class 4B Shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New Class 4 Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The total Contribution for the New Class 4 Shares will be allocated to (i) the share capital of the Company and (ii) the Company's share premium account.

3. To amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to create a new class of shares referred to as the class 4 shares (the "Class 4 Shares"), divided into class 4A shares (the "Class 4A Shares") and class 4B shares (the "Class 4B Shares").

Second resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of two million and four hundred thousand Euro (EUR 2,400,000.00) so as to raise it from its present amount of twenty-nine million three hundred and seventy thousand Euro (EUR 29,370,000.00) up to thirty-one million seven hundred and seventy thousand Euro (EUR 31,770,000.00) by the issue of two hundred and forty million (240,000,000) Class 4 Shares, divided into (i) one hundred and twenty million (120,000,000) Class 4A Shares and (ii) one hundred and twenty million (120,000,000) Class 4B Shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New Class 4 Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The New Class 4 Shares have been subscribed in cash as follows:

- "AI Green (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 27 November 2012, hereto annexed, subscribed to one hundred and twenty million (120,000,000) Class 4A Shares, issued with a share premium of thirty-four thousand two hundred Euro (EUR 34,200.00); and

- "AI Green (Luxembourg) Holding II S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 27 November 2012, hereto annexed, subscribed to one hundred and twenty million (120,000,000) Class 4B Shares, issued with a share premium of thirty-four thousand two hundred Euro (EUR 34,200.00).

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The total contribution of two million four hundred and sixty-eight thousand four hundred Euro (EUR 2,468,400.00) is allocated (i) to the Company's share capital for an aggregate amount of two million and four hundred thousand Euro (EUR 2,400,000.00) and (ii) to the Company's share premium account for an aggregate amount of sixty-eight thousand and four hundred Euro (EUR 68,400.00). The amount of the contribution is the equivalent amount of three million two hundred thousand US Dollars (USD 3,200,000.00) using the exchange rate 1 USD/ 0,77137 EUR as of 27 November 2012.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at thirty-one million seven hundred and seventy thousand Euro (EUR 31,770,000.00) divided into one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the "A Shares"), one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the "B Shares"), one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the "C Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the "D Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class E shares (the "E Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class F shares (the "F Shares"), one hundred and twenty-five million (125,000,000) class G shares (the "G Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class H shares (the "H Shares"), one million five hundred thousand (1,500,000) class I shares (the "I Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class J shares (the "J Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class K shares (the "K Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class L shares (the "L Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class M shares (the "M Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class N Shares (the "N Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class P Shares (the "P Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class Q Shares (the "Q Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class R Shares (the "R Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class S Shares (the "S Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class T Shares (the "T Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class U Shares (the "U Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class V Shares (the "V Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class W Shares (the "W Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class X shares (the "X Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class Y shares (the "Y Shares"), twenty million (21,000,000) Z shares (the "Z Shares"), six million (6,000,000) class 1 shares (the "Class 1 Shares") eight million and five hundred thousand (8,500,000) class 2 shares (the "Class 2 Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class 3 shares (the "Class 3 Shares") and of two hundred and forty million (240,000,000) class 4 shares subdivided into (i) one hundred and twenty million (120,000,000) Class 4A Shares and (ii) one hundred and twenty million (120,000,000) Class 4B Shares (the "Class 4 Shares"), having a par value of one cent (EUR 0.01) each. The A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the I Shares, the J Shares, the K Shares, the L Shares, the M Shares, the N Shares, the P Shares, the Q Shares, the R Shares, the S Shares, the T Shares, the U Shares, the V Shares, the W Shares, the X Shares, the Y Shares, the Z Shares, the Class 1 Shares, the Class 2 Shares, the Class 3 Shares and the Class 4 Shares are together referred to as to the "Shares".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «AI Global Investments S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 octobre 2012, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Maître Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire madame Valérie-Anne BASTIAN, employée, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Créer une nouvelle classe de parts sociales référencées comme étant les parts sociales de catégorie 4 (les «Parts Sociales de Catégorie 4»), divisées en (i) parts sociales de catégorie 4A (les «Parts Sociales de Catégorie 4A») et (ii) parts sociales de catégorie 4B (les «Parts Sociales de Catégorie 4B»).

2. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions quatre cent mille Euros (EUR 2.400.000,00), afin de le porter de son montant actuel de vingt-neuf millions trois cent soixante-dix mille Euros (EUR 29.370.000,00) jusqu'à trente et un millions sept cent soixante-dix mille Euros (EUR 31.770.000,00) par l'émission de deux cent quarante millions (240.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie 4, divisées en (i) cent vingt millions (120.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 4A et (ii) cent vingt millions (120.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 4B ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie 4») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total sera alloué (i) au capital social de la Société et (ii) au compte de prime d'émission.

3. Modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

4. Divers.

II. - Que les associés représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide de créer une nouvelle classe de parts sociales référencée comme étant les parts sociales de catégorie 4 (les «Parts Sociales de Catégorie 4»), divisées en (i) parts sociales de catégorie 4A (les «Parts Sociales de Catégorie 4A») et (ii) parts sociales de catégorie 4B (les «Parts Sociales de Catégorie 4B»).

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions quatre cent mille Euros (EUR 2.400.000,00), afin de le porter de son montant actuel de vingt-neuf millions trois cent soixante-dix mille Euros (EUR 29.370.000,00) jusqu'à trente et un millions sept cent soixante-dix mille Euros (EUR 31.770.000,00) par l'émission de deux cent quarante millions (240.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie 4, divisées en (i) cent vingt millions (120.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 4A et (ii) cent vingt millions (120.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 4B ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie 4») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie 4 sont souscrites par apports en numéraire comme suit:

- «AI Green (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, en vertu

d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 27 novembre 2012, ci-annexée, souscrit à cent vingt millions (120.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 4A, émises avec une prime d'émission d'un montant de trente-quatre mille deux cents Euros (EUR 34.200,00); et

- «Al Green (Luxembourg) Holding II S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 27 novembre 2012, ci-annexée, souscrit à cent vingt millions (120.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 4B, émises avec une prime d'émission d'un montant de trente-quatre mille deux cents Euros (EUR 34.200,00).

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

L'apport total de deux millions quatre cent soixante-huit mille quatre cent Euros (EUR 2.468.400,00) est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de deux millions quatre cent mille Euros (EUR 2.400.000,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de soixante-huit mille quatre cents Euros (EUR 68.400,00-). Le montant de l'apport est équivalent à trois millions deux cent mille US Dollars (USD 3.200.000,00) selon le taux de change d'1 USD/ 0.77137 EUR en date du 27 novembre 2012.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trente et un millions sept cent soixante-dix mille Euros (EUR 31.770.000,00) divisé en cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), cent vingt-cinq millions (125.000.00) de parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), un million cinq cent mille (1.500.000) de parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie K (les «Parts Sociales de Catégorie K») et (xii) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie L (les «Parts Sociales de Catégorie L»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie M (les «Parts Sociales de Catégorie M»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie N (les «Parts Sociales de Catégorie N»), un cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie P (les «Parts Sociales de Catégorie P»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie Q (les «Parts Sociales de Catégorie Q»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie R (les «Parts Sociales de Catégorie R»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie S (les «Parts Sociales de Catégorie S»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie T (les «Parts Sociales de Catégorie T»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie U (les «Parts Sociales de Catégorie U»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie V (les «Parts Sociales de Catégorie V»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie W (les «Parts Sociales de Catégorie W»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie X (les «Parts Sociales de Catégorie X»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie Y (les «Parts Sociales de Catégorie Y»), vingt-et-un millions (21.000.000) de parts sociales de catégorie Z (les «Parts Sociales de Catégorie Z»), six millions (6.000.000) de parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1») et huit millions cinq cent mille (8.500.000) de parts sociales de catégorie 2 (les «Parts Sociales de Catégorie 2»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie 3 (les «Parts Sociales de Catégorie 3») et deux cent quarante millions (240.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 4, divisées en (i) cent vingt millions (120.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 4A et (i) cent vingt millions (120.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 4B (les «Parts Sociales de Catégorie 4») d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie K, les Parts Sociales de Catégorie L, les Parts Sociales de Catégorie M, les Parts Sociales de Catégorie N, les Parts Sociales de Catégorie P, les Parts Sociales de Catégorie Q, les Parts Sociales de Catégorie R, les Parts Sociales de Catégorie S, les Parts Sociales de Catégorie T, les Parts Sociales de Catégorie U, les Parts Sociales de Catégorie V, les Parts Sociales de Catégorie W, les Parts Sociales de Catégorie X, les Parts Sociales de Catégorie Y, les Parts Sociales de Catégorie Z, les Parts Sociales de Catégorie 1, les Parts Sociales de Catégorie 2, les Parts Sociales de Catégorie 3 et les Parts Sociales de Catégorie 4 sont collectivement désignées comme les «Parts Sociales».

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15841. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012167484/243.

(120221614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

SOLArgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.469.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013000511/12.

(120226170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Solid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, 27, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.483.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für SOLID S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2013000512/12.

(120226428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

CARNAC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.742.

EXTRAIT

Par décision collective en date du 7 décembre 2012, les associés actuels de la société CARNAC S.à R.L., à savoir la société à responsabilité de droit luxembourgeois PORT-LOUIS S.à r.l., Monsieur Patrice LAGARDE et Monsieur Médéric GLAIN, ont:

- décidé d'agréer à l'unanimité, conformément à l'article 7 des statuts de la société, les trois (3) cessions de parts sociales suivantes:

* la cession du 7 décembre 2012 de quatre-vingt-deux (82) parts sociales de la société CARNAC S.à R.L. de la société à responsabilité de droit luxembourgeois PORT-LOUIS S.à r.l. à Monsieur Salvatore-Franco BUMBOLO, dirigeant de sociétés, né le 24 octobre 1968 à Briey, demeurant à F-54 150 Briey, 22 rue des 4 Vents;

* la cession du 7 décembre 2012 de neuf (9) parts sociales de la société CARNAC S.à R.L. de Monsieur Patrice LAGARBE à Monsieur Salvatore-Franco BUMBOLO, dirigeant de sociétés, né le 24 octobre 1968 à Briey, demeurant à F-54 150 Briey, 22 rue des 4 Vents;

* la cession du 7 décembre 2012 de neuf (9) parts sociales de la société CARNAC S.à R.L. de Monsieur Médéric GLAIN à Monsieur Salvatore-Franco BUMBOLO, dirigeant de sociétés, né le 24 octobre 1968 à Briey, demeurant à F-54 150 Briey, 22 rue des 4 Vents.

A la suite de ces trois cessions de parts sociales en date du 7 décembre 2012 dûment acceptées par la société CARNAC S.à R.L., conformément à l'article 1690 du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, les 100 (cent) parts sociales de CARNAC S.à R.L. de EUR 125,- (cent-vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) sont détenues intégralement par Monsieur Salvatore-Franco BUMBOLO, dirigeant de sociétés, né le 24 octobre 1968 à Briey, demeurant à F-54 150 Briey, 22 rue des 4 Vents.

- pris acte de la démission de Monsieur Médéric GLAIN de ses fonctions de gérant administratif de la société;
- pris acte de la démission de Monsieur Frédéric DELINOTTE de ses fonctions de gérant technique de la société;
- décidé de nommer en qualité de nouveau gérant de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Salvatore-Franco BUMBOLO, dirigeant de sociétés, né le 24 octobre 1968 à Briey, demeurant à F-54 150 Briey, 22 rue des 4 Vents, avec le pouvoir d'engager en toutes circonstances et sans restriction la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012167621/34.

(120222230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Euro Crea, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 63.123.

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EURO CREA», ayant son siège social à L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.123, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 346 du 14 mai 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg. La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stefano GIUFFRA, Expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

2.- Modification afférente de l'article 4, alinéa 1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue et de modifier en conséquence l'article 4, alinéa 1 des statuts des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Alinéa 1.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R.UHL, S.GIUFFRA, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59929. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2012167748/41.

(120221897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

SOS PC Solution S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.106.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013000517/10.

(120226229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Eurowatt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.789,35.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 48.019.

EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par les associés en date du 9 mars 2010:

- Le mandat de Monsieur Dominique DARNE en sa qualité de gérant de la société a été prolongé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013000832/16.

(130000003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Ewatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6962 Senningen, 57A, rue Wiltheim.

R.C.S. Luxembourg B 154.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013000833/10.

(120226951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Extralux Global Sourcing Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Rodange, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 123.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013000834/10.

(120226945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.